



16 rue du Moulin
44000 NANTES
T. 02-40-41-95-46
F. 02-40-41-59-83

Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr
SITE : www.cgt-nantes.fr

SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.

CTP du 18 mars 2013



1. INTRODUCTION

1.A – Approbation du procès verbal du 21 janvier 2013

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), FO (3)

Abs : CGT (3)

2. GESTION DE L'EMPLOI

2.A – Modification des effectifs et dispositions diverses

2.A.1 Tableau de suivi des effectifs Ville et CCAS : créations, suppressions

Le dossier porte sur l'évolution des postes pour la période de janvier à mars 2013. Le solde est de +4 postes pour la Ville et de -4 postes pour le CCAS.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : FO (3)

Abs : CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), CGT(3),

2.A.2 Tableau de suivi des effectifs Ville et CCAS : pour la période de janvier à décembre 2012

Le dossier porte sur l'évolution des postes pour la période de janvier à décembre 2012. Ce dossier n'a pas fait l'objet de vote en CTP, étant un récapitulatif des postes présentés aux différents CTP de 2012.

2.A.3 Plan de formation 2013

Il s'agit de présenter la programmation annuelle 2013 du plan de formation 2013-2015 pour la Ville de Nantes et le CCAS.

Pour la CGT, nous manquons d'éléments sur la partie concernant le DIF (Droit Individuel à la Formation). Seuls les volumes budgétaires sont précisés sans que les axes de formation soient déclinés. Par le passé, le dossier formation présentait bien une partie institutionnelle et une partie DIF. La collectivité s'y est engagée pour 2014.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), FO (3)

Abs : CGT(3)

2.B – Emplois d'avenir : point d'étape et extension à de nouveaux services

Un point d'étape est réalisé et sur la mise en œuvre des emplois d'avenir. Celle-ci se poursuit à la direction du SEVE, à la Mission Cité, à la direction des services généraux du CCAS et à la direction des Solidarités.

Le dossier précise également les modalités d'accompagnement de formation des jeunes et des tuteurs.

La CGT émet des réserves sur ce dossier, en effet ces agents ne doivent pas palier un manque d'effectifs, ni être mis en difficulté sur leur poste. Il aurait fallu également que les tuteurs soient formés avant la prise de poste des emplois d'avenir et que les besoins en formation des jeunes recrutés soient recensés. M. l'Adjoint au personnel comprend nos inquiétudes et s'engage à être attentif au respect de ces contrats pour ce qu'ils doivent être, il reconnaît que la collectivité a privilégié les métiers sous tension en vue d'éventuels futurs recrutements. Il s'engage à mettre en place une cellule de veille et à faire des bilans réguliers.

2.C – Mise en œuvre du dispositif de titularisation (loi du 12 mars 2012) : présentation du rapport sur la situation des agents non titulaires éligibles au dispositif et du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Il est proposé dans le cadre de la loi du 12 mars 2012, d'ouvrir à la titularisation tous les emplois actuellement occupés par les agents non titulaires recensés dans le cadre du rapport sur la situation des agents éligibles au dispositif (75 personnes).

Pour la CGT cette loi ne va pas assez loin pour résorber la précarité de l'emploi dans la Fonction Publique Territoriale. En effet, considérant que les agents ne remplissant pas les conditions d'éligibilité à quelques mois près et remplissant des missions de service public identiques à leurs collègues, la collectivité se doit de leur proposer une intégration en catégorie C et une formation à la préparation de concours de catégorie B afin qu'ils puissent être nommés sur leurs postes.

Afin d'éviter de générer de nouvelles situations de précarité, la collectivité doit s'appuyer sur le développement de la gestion prévisionnelle des effectifs favorisant l'affectation de fonctionnaires sur des emplois permanents vacants.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA(1)

Abst : CGT(3),FO (3), CFTC(1)

2.D – Modalités d'avancement de grade en catégorie C à compter de 2013

La collectivité propose un protocole sur un dispositif garantissant à chaque agent un déroulement de carrière au sein de son cadre d'emploi durant sa vie professionnelle :

- Garantir à chaque agent par l'avancement à l'ancienneté, un déroulement de carrière au sein de son cadre d'emploi durant sa vie professionnelle.
- Veiller à l'équilibre homme/femmes dans l'avancement au regard de leur représentativité dans les deux collectivités.
- Veiller à l'équilibre des déroulements de carrière entre les agents quelle que soit leur filière d'appartenance.
- Veiller à la valorisation des réussites aux examens professionnels.

Pour la CGT, si des améliorations ont été apportées, les ratios sont toujours aussi restrictifs et ne permettent pas un déroulement de carrière linéaire.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

Contre : FO (3)

Abst : CGT (3),

3. DIRECTION GÉNÉRALE

3.A – DGORH : Evolution de l'organisation de la Direction des Ressources Humaines Ville de Nantes

Il s'agit de rétablir un fonctionnement autour de trois missions RH au lieu de quatre précédemment en créant un pôle « accompagnement à l'emploi » et en diminuant l'effectif d'un agent (transféré au Centre de Services Partagés Ressources Humaines).

La CGT s'interroge sur la charge de travail qui va incomber au pôle accompagnement à l'emploi et sur les moyens en personnel. Y a-t'il une véritable volonté de la DRH de régler les problèmes de fond du fonctionnement de la Direction des ressources humaines ?

Une évaluation est prévue en fin d'année.

Votes :
Pour : élus (12),
Abs: CGT (3), CFDT (4), FO (3), UNSA (1), CFTC (1)

4. DIRECTION GÉNÉRALE A LA CULTURE

Les dossiers 4A sur l'évolution des Bibliothèques Municipales et le 4B sur les principes d'organisation des établissements culturels durant le Voyage à Nantes (DECA) ont été retirés de l'ordre du jour.

Votes :
Pour : élus (12), UNSA (1)
Contre : CGT (3),
Abs : CFDT (4), FO (3) CFTC (1),

5. DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE À LA COHÉSION SOCIALE ET AUX TERRITOIRES

5.A – Mission Santé Publique : Evolution de l'organisation de la Mission Santé Publique

Le dossier porte sur la création de trois pôles complémentaires et interactifs (pôle ressources, pôle territoires, pôle thématiques). Il s'agit de mettre en avant de nouvelles priorités sur la santé environnementale et des actions de proximité dans les quartiers en développant la transversalité. Il s'agit de créer une cohésion autour de la mission santé publique et de diminuer le clivage entre les différents services de cette direction.

Pour la CGT, ce projet manque de lisibilité et de clarté sur les orientations du service et les modalités de coopération avec les partenaires et entre les circuits d'information. L'organigramme n'est pas assez précis et surtout, nous n'avons aucune fiche de poste. Cette évolution se fait à moyens constants, que deviennent les coordinatrices du service mises en place en 2008 ? Quelles sont les conséquences de cette réorganisation sur les possibilités de mouvement en interne et les changements de quotité de temps de travail ? Ce projet est très centré sur la santé communautaire, quelle place pour le travail social et les interventions en milieu scolaire ?

Pour toutes ces raisons nous avons demandé, ainsi que les autres organisations syndicales, le report de ce dossier, **la collectivité a refusé !**

Ce dossier a fait l'objet d'un vote contre de la part de toutes les organisations syndicales.

Votes :
Pour : élus (12),
Contre : CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1), CGT (3), FO (3)

5.B – Direction des Sports : Cellule Patrimoine – Cellule technique des Piscines – Modification d'organigramme

Il est proposé que soit transformé un des postes d'électrotechnicien en poste d'adjoint du responsable de service afin de valoriser cette fonction.

Votes :
Pour : élus (12) CFDT (4)
Abst : CFTC (1), CGT (3), UNSA (1)
Contre : FO (3)

5.C – Direction des Sports : Secteur Nord – Conditions d'exploitation du stade couvert d'athlétisme de Nantes Métropole

Afin d'assurer la gestion courante de cet équipement communautaire, il s'agit de transformer l'équipe fixe de trois agents affectés au Gymnase du Baut en une équipe mobile de cinq agents. Deux recrutements sont donc à prévoir (+1 suite à départ en retraite).

La CGT dénonce le manque de moyens humains mis en œuvre pour un équipement de ce type, l'absence de fiche de poste, l'absence de planning horaire, un point reste en suspens sur les possibilités de pose de congés.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4)

Abst : CFTC (1), CGT (3), UNSA (1)

Contre : FO (3)

5.D – DEMS : Ajustement du dispositif d'astreinte

Le dispositif d'astreinte de Direction au sein des établissements est modifié :

- dans les EHPAD : 8 encadrants concernés
- dans les foyers logements : 7 responsables concernés
- au Centre Nantais d'Hébergement des Réfugiés et de Réinsertion Sociale : les astreintes sont réparties entre les deux responsables d'établissement, la directrice des EMS et la responsable de la cellule de gestion

Votes :

Pour : élus (12), FO (3), CFDT (4), CFTC (1), CGT (3), UNSA (1)

6. DIRECTION GÉNÉRALE SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

6.A – Direction Tranquillité Publique : Mission Prévention : Présentation du projet de service de la Mission Prévention : nouvelles missions, nouvel organigramme

Le dossier porte sur la présentation des nouvelles missions et du nouvel organigramme.

Pour le personnel, cet organigramme est un bon moyen d'initier les questionnements liés à l'organisation. Ce service est en mutations multiples, il est donc essentiel, pour la CGT, de définir « qui fait quoi » et d'actualiser les fiches de poste, notamment celle de l'adjointe afin de préciser son rôle en matière d'appui à la transversalité. La moitié des tâches des chargés de mission est consacrée à la mise en œuvre de projets thématiques et cela est reconnu par le classement en 3.0 des chargés de mission, mais cela n'apparaît pas dans l'organigramme qui reste principalement centré sur les fonctions liées aux territoires. Les médiateurs de rue sont identifiés dans l'organigramme mais ne sont pas cités dans le dossier, ce qui est révélateur de leur non prise en compte.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4),

Abstention : CGT (3), FO (3), CFTC (1), UNSA (1)